

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENTS NUMÉROS 671 ET 673

Avis est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 5 décembre 2022 :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 671** relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 673** relatif à la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultant d'une campagne de financement visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque T.-A.-St-Germain.

Chacun de ces règlements a reçu l'approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, les 12, 13, 14, 15 et 16 décembre 2022.

Ces règlements sont déposés au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 21 décembre 2022.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière